

*Les subsides*

Le député reproche au gouvernement actuel de ne pas défendre les intérêts de notre industrie du bois, qui est très importante pour le Canada. D'autre part, il affirme que nous ne devrions pas négocier avec les États-Unis au sujet de nos échanges commerciaux. Je pense que le député sait que le GATT permet l'imposition de droits compensateurs, même si les articles en question ne sont pas grevés de droits de douane. Nous avons répété à maintes reprises que nous voulions conclure une entente négociée avec les États-Unis notamment pour régler cette question de droits compensateurs. Le député a dit que c'était très important. Il a dit que le ministre ne considérerait pas le problème comme suffisamment important. Pourtant, le ministre a dit à maintes reprises que l'imposition de droits compensateurs est l'une des choses qui nous préoccupent le plus et que nous devons régler dans le cadre d'une entente négociée. Le député pourra peut-être m'expliquer ce qu'il veut dire au juste.

**M. Fulton:** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord répondre aux questions du député au sujet de la menace de droits compensateurs que l'industrie forestière canadienne a réussi à écarter en 1982. Comme le député ne l'ignore probablement pas, il s'est agi alors d'une décision dite *de minimus*. Cela veut dire que le montant des subventions qui a pu être détecté dans l'industrie canadienne était inférieur à 1 p. 100, et qu'il n'y a donc pas eu imposition de droits compensateurs. Ce que le député ignore probablement en revanche, c'est que la règle du jeu a complètement changé depuis. En fait, l'industrie canadienne aura désormais beaucoup plus de mal à se défendre aussi efficacement qu'il y a trois ans. Je sais que les représentants de cette industrie à qui j'ai parlé sont beaucoup plus inquiets maintenant qu'on a lancé hier cet engrenage des droits compensatoires qu'ils ne l'étaient il y a trois ans.

Pour ce qui est du comité sénatorial des finances américain, je suis sûr que le député sait que ce comité a clairement annoncé son intention de garantir le maintien total des pouvoirs d'imposition de droits compensateurs de la Commission du commerce international. Le comité a clairement dit que c'était une question totalement distincte des négociations commerciales bilatérales qui doivent commencer la semaine prochaine avec les États-Unis. Je suis étonné que le député ne soit pas au courant de ces deux choses.

Quant à l'idée que le gouvernement n'assure pas la promotion de cette question aux États-Unis, je pense que les historiens qui étudieront la question cet automne s'apercevront que c'est vrai. Quand les retombées seront claires, on s'apercevra qu'en fait cela a été la plus grosse maladie du gouvernement sur toute cette question. Des responsables de haut niveau de notre ambassade à Washington me l'ont signalé. Des observateurs de haut niveau qui connaissent beaucoup mieux la question que moi m'en ont aussi parlé. On a signalé que le plus grand problème est qu'il ne s'est jamais exercé autant de pressions sur la colline du Capitole, à Washington, ou que jamais les démarcheurs n'y ont été aussi nombreux que depuis l'assaut monté par la coalition pour des importations équitables de bois d'oeuvre. Des dizaines de millions de dollars ont été dépensés pour cette campagne. Nos producteurs ont dépensé 10 millions de dollars à Washington pour essayer de résoudre la question. L'activité ne s'est pas exercée à deux niveaux aux États-Unis. Il n'y a pas eu

d'initiatives commerciales bien organisées ni de bons porte-parole notamment à la radio et dans les réunions publiques pour attirer l'attention des législateurs fédéraux et des États comme la Géorgie où la question revêt une très grande importance.

Le sénateur Mack Mattingly me l'a signalé à une réunion, il y a six semaines, en ces termes: «Écoutez, Fulton, imaginez que vous êtes à Prince-Rupert, que 50 p. 100 du bois utilisé dans votre circonscription vient de la Géorgie et que des abatteurs, des tronçonneurs et des conducteurs de tracteur forestier font la file à la porte de votre bureau de circonscription. Que diriez-vous du bois de Géorgie?» Je lui ai dit que je n'étais pas né d'hier et que je comprenais ce genre de situation politique. Je sais comment les lobbyistes travaillent aux États-Unis.

Nous n'avons pas pris conscience du fait que les lobbyistes aux États-Unis sont efficaces. Je ne dis pas que cette ignorance soit particulière au gouvernement actuel. Le mouvement existe depuis une décennie. Je ne parle pas seulement des démarches entreprises sur la colline du Capitole. Les pressions s'étendent à la publicité dans les revues, à la radio et à la télévision. Ils s'adressent aux législateurs. Nous aurions dû aller dans ces États pour faire valoir le fait que l'on achète notre bois de préférence et qu'il est de meilleure qualité. Les prix sont ce qu'ils sont parce que le dollar canadien traîne derrière le dollar américain. Il faudrait avancer ces arguments solides, précis et fondés. Cette situation est due aux cours monétaires et pas à des subventions.

Par ailleurs, nos échanges avec les États-Unis représentent 75 p. 100 de nos échanges commerciaux bruts alors que ceux des États-Unis avec nous ne représentent que 25 p. 100 de leurs échanges commerciaux. Environ deux millions d'Américains vont au travail le matin avec leur panier-repas et reviennent le soir avec un salaire directement rattaché à la marchandise destinée au Canada. Il est facile de reconnaître ces personnes. Nous aurions dû aller leur dire ceci: «C'est une marchandise soumise au libre-échange. Les acheteurs de votre pays leur donnent la préférence, et les démocrates et les républicains racontent un tas de foutaises à ce sujet, en invoquant des motifs qui dénotent un esprit de clocher.» Notre plus grosse erreur a été de ne pas avoir communiqué ce message aussi clairement qu'il aurait fallu.

**M. Tobin:** Monsieur le Président, lorsque le ministre du Commerce extérieur est intervenu, il a dit que nous étions sortis vainqueurs des discussions sur les droits compensateurs en 1983. Ce qu'il insinuait, c'est que nous ne devons pas nous en faire parce que nous avons gagné en 1983 et que nous allons gagner de nouveau. Je trouve pour ma part que les circonstances ont changé considérablement à cause de ce que le département américain du Commerce entend par des pratiques commerciales injustes dans le projet de loi omnibus, le projet de loi sur les échanges commerciaux, ainsi que pour d'autres raisons, notamment la lettre du président et son appui implicite. Contrairement au ministre, je ne suis pas convaincu que, en fin de compte, si rien ne marche, nous pourrions porter plainte contre les droits compensateurs et gagner à nouveau. Ce n'est rien d'autre qu'une recette de mauvaise surprise pour le ministre et le gouvernement.